PLAN DIRECTEUR CANTONAL / CARTE REDUITE

Données de base	Mesures du PDC	
		DONNÉES GÉNÉRALES
		Limite nationale
		Limite cantonale
		Périmètre d'Agglomération RUN
		R RELATIONS EXTERIEURES : RAYONNER
		R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel
		Sites touristiques prioritaires / R_32
		Site touristique prioritaire à développer :
		Périmètre élargi
		Périmètre restreint
		Secteur autour des ports [1]
		Site touristique prioritaire à gérer :
		Périmètre élargi
		Périmètre restreint
		Projet
		[1] Selon le plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel
		Patrimoine culturel, sites construits / R_35 - R_36
ISOS		Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)
		Zone centrale du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
		Zone tampon du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
		Patrimoine culturel, sites lacustres "Palafittes" / R_37
UNESCO		Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la série des « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes »
CH		Site associé d'importance nationale [2]
UNESCO		Autre site associé [2]
		[2] Un pictogramme peut représenter plusieurs sites voisins
		Parcs naturels régionaux / R_38
		Chasseral
		Doubs
		E ÉCONOMIE : INCITER
		E.1 Soutenir un développement économique durable
		Pôles de développement / E_11
		Pôle de développement d'intérêt cantonal
		Pôle de développement d'intérêt régional
		Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E_13
		Grand centre d'achat
		Autre grand générateur de trafic
		E.2 Assurer un approvionnement durable
		Approvisionnement électrique / E_22
		Centrale et installation de production d'énergie
		Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble [3]
		Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacustre
		Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale)
		Ligne haute-tension CFF : Existante 66 kV / Renforcement 132 kV
		[3] Selon le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)
		Energies renouvelables / E_24 - E_25
		Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens
		Station hydroélectrique (prise d'eau)
		Matériaux minéraux / E_31
		Site d'extraction
		Décharge controlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)
		Gestion des déchets / E_32
		Centre logistique
		Usine d'incinération des ordures ménagères
		Installation de valorisation et de traitement des déchets
		Déchetterie régionale
		Installation de compostage
		Installation de méthanisation agricole (biogaz)
		A ACCESSIBILITÉ : RELIER
		A.1 Améliorer les liaisons extérieures
		Liaisons aériennes / A_12
		Aéroport d'importance régionale (Les Eplatures) [4]
		Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers) [4]
		[4] Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique civile (PSIA)
		Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A_11
		Ligne Neuchâtel - Paris : Maintien des liaisons
		Ligne La Chaux-de-Fonds - Besançon (« Ligne des Horlogers ») : Maintien de l'offre
		Ligne nationale du Pied du Jura et ligne Neuchâtel - Berne : Raccordement optimal
		A.2 Organiser et gérer la mobilité
		RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux / A_22 - A_23 - A_25
		Ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds :
		Construction
		Reconversion de la ligne historique
		Autre ligne ferroviaire régionale : Existante
		Construction (Corcelles - Bôle, Littorail) - Augmentation de la desserte
		Electrification
		Gare, halte
		Augmentation de capacité
P+R		Parking d'échanges : Existant [5 et 6]
P+R		Nouvelle réalisation / offre [5]
P+R		Extension progressive [5]
		[5] Selon la stratégie cantonale des parkings d'échanges
		[6] Sites de grande à très grande capacité (+ de 41 places) et sans planification de reconversion ou de suppression éventuelle
		A.3 Réorganiser le réseau routier
		Réseau routier cantonal / A_31 - A_32
		Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction N20
		Route nationale et route principale suisse : Existante / Principe de tracé H10 et H18 - Construction N20
		Route cantonale
		U ESPACE URBAIN : VALORISER
		U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement
		Territoire d'urbanisation / U_11 - U_12 - U_13 - U_14 - U_15 - S_29
		Zone à bâtir existante (habitat - activités - mixte et centre - solde [7])
		Zone de constructions basses (S_29)
		Zone d'utilisation différée
		Pôle de gare
		Pôle de logements
		Pôle mixte
		Friche bien desservie
		Sites stratégiques
		Potentiel d'évolution de la zone à bâtir (habitat - mixte et centre) :
		Extension : Jusqu'à l'horizon 2030
		Extension : Jusqu'à l'horizon 2040 **avec** qualité de desserte par les TP adéquate
		Extension : Jusqu'à l'horizon 2040 **sans** qualité de desserte par les TP adéquate
		Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 [8] : Moins de 1 ha
		Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 [8] : De 1 à 2 ha
		Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 [8] : De 2 à 3 ha
		Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 [8] : Plus de 3 ha
		[7] Utilité publique - sport-loisirs-détente - verdure - domaine public - divers
		[8] Fourchette indicative
		U.3 Elever le niveau général des équipements et des services
		Equipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U_31
Hhs FCA	A	Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission spécialisée) - SMUR [9] : Existant
	A	Formation - Culture - Administration : Existant / Nouveau pôle administratif
		[9] Services mobiles d'urgence et de réanimation
		Installations de tir et terrains militaires [10]
		Place d'armes
		Place de tir
		[10] Selon le plan sectoriel militaire 2017 (PSM)
		S SOLIDARITÉ TERRITORIALE : RENFORCER
		S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base
		Gens du voyage / S_13
		Aire de passage pour les communautés nomades suisses
		S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural
		Territoire rural / S_21 - S_22 - S_23
		Surface d'assolement (SDA) comptabilisée dans l'inventaire cantonal
		Zone viticole : Existante [11] / Extension potentielle
		[11] Selon plan d'affectation cantonal (PAC)
		Habitat rural / S_26 - S_27
		Petite entité urbanisée (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (ZMHR) : Conforme / Non conforme
		Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)
		S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage
		Protection naturelle et paysagère / S_31 - S_34 - S_37 - S_38
		Site emblématique
		Couloir écologique d'importance nationale (corridor à faune) : Franchissement de route intact / Franchissement de route perturbé - largement interrompu
		Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
		Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) [12]
		Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) [12]
		Site marécageux [13]
		Zone de protection cantonale : Marais et zone alluviale [13], ZP1 [13], Biotope [14]
		Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)
		Limite paysagère à l'urbanisation
		[12] Hors zone de protection cantonale et hors ICOP
		[13] Selon plan d'affectation cantonal (PAC)
		[14] Hors ICOP
		Territoires de délassement, installations de loisirs / S_32
		Station d'hiver et d'été
		Golf
		Rives, cours d'eau et lacs / S_33 - S_36
		Lac
		Port de plaisance : Existant / Extension prévue [15]
		Sentier du Lac : Existant / A optimiser [15]
		Cours d'eau / Revitalisation des cours d'eau [16]
		[15] Selon plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel
		[16] Priorités 1 et 2 selon la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau 2014

Etablissement : SAT, Mai 2011
Actualisation : SAT, Mai 2018, Septembre 2024, Juillet 2026